



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE LUTTE SUISSE FREIBURGER SCHWINGERVERBAND

www.afls.ch

Procédure pour la remise de la bannière cantonale

Annexe 7

Participants

- Société de musique
- Président de l'Association Fribourgeoise de Lutte Suisse avec une délégation du comité cantonal
- Représentants du comité d'organisation de l'année passée ainsi que de la bannière de l'AFriLS (accompagné de 2 demoiselles d'honneur)
- Représentants du comité d'organisation de la fête en cours, avec demoiselles d'honneur
- Porte-bannières des autres clubs de lutte

Lieu de rassemblement et heure

Lieu : _____

Heure: _____

Les différentes délégations doivent être informées de la procédure à suivre par un membre du comité d'organisation (responsable de la cérémonie).

Mise en place

- Société de musique
- Représentants du comité d'organisation de l'année passée avec la bannière cantonale
- Président de l'AFriLS et délégation du comité cantonal
- Comité d'organisation de la fête en cours
- Porte-bannière des clubs avec leur bannière

Cérémonie

Préparation pour la cérémonie :

- Mise en place d'un pupitre d'orateur, éventuellement décoré avec drapeau suisse
- Ouverture de la barrière (cordes)
- Décorations
- Présents (cadeaux) pour le prochain CO

Programme (max 25 min)

- Entrée de la Société de musique (marche)
- Salutations du major de la cérémonie (1 min)
- Discours du représentant du CO précédent (3 min)
- Transmission de la bannière (marche au drapeau) (3 min)
- Présentation de la bannière (marche au drapeau) (3 min)
- Discours du représentant du CO en cours (3min)
- Société de musique (4 min)
- Eventuel discours d'une autorité (4 min)
- Discours du président AFriLS (all + fr) (4 min)
- Sortie société de musique (marche)

Cette annexe a été approuvée par le comité cantonal et les présidents des clubs le 16 juin 2020 et est immédiatement entré en vigueur.

Pour le comité cantonal :



Président AFriLS
Bapst Vincent



Secrétaire AFriLS
Marcel Roggo